

Conseil départemental

RAPPORT N° 24.70

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - ETABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET
LOGISTIQUE

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - ETABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE**

RAPPORT N° 24.70

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée les projets de compte administratif, pour l'exercice 2023, des établissements de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe.

Ces trois établissements, d'une capacité d'accueil totale de 180 places, ont mobilisé plus de 24,8 M€ de dépenses de fonctionnement en 2023, soit 6,15 % de plus qu'en 2022.

1 LA POUPONNIERE PAUL MANCHON

1.1 L'activité

La Pouponnière Paul Manchon est un établissement d'urgence, qui accueille des enfants âgés de quelques jours à 6 ans. Elle dispose de **84 places** (36 à Asnières-sur-Seine, dont 12 places pour les 3-6 ans, et 48 au Plessis-Robinson).

L'accueil de nourrissons âgés de moins de 3 mois a représenté 25 % des admissions en 2023. Les placements judiciaires restent largement majoritaires, et représentent 66 % des enfants accueillis. Les motifs d'accueil sont principalement le manque de soutien social et/ou des conditions de vie précaires, des carences éducatives, des troubles psychiatriques reconnus ou non, des conflits de couple et des suspicions de maltraitance ou avérée.

L'activité réalisée en 2023 atteint 22 380 journées, en baisse de 1 555 journées par rapport à 2022, soit un taux d'occupation de 72,99 %.

La part des journées réalisées pour des départements extérieurs poursuit sa baisse, pour atteindre 14,21 %, contre 17,20 % en 2022 et 32,6 % en 2021.

Le projet de compte administratif 2023 présente les résultats suivants.

1.2 Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	13 636 416,93 €	13 222 735,82 €
Recettes hors excédent	13 131 753,68 €	13 314 296,24 €
Excédent 2023		91 560,42 €
Reprise excédent reporté 2021	504 663,25 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2025	596 223,67 €	

Le **dépenses de fonctionnement** 2023 s'élèvent à **13,22 M€**, soit un taux de réalisation de 96,97 % sur la base des crédits votés.

Avec un montant total de **11,2 M€**, les **dépenses de personnel** représentent 85 % des dépenses de fonctionnement. Ces dernières sont en augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente (10,6 M€ en 2022), en raison, d'une part, de l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice et du Ségur de la santé – mesures qui avaient été mises en place au cours de l'exercice 2022 –, et d'autre part, de la hausse de 64 % du recours à des intérimaires, soit +299 k€ par rapport à 2022.

Les dépenses relatives à l'exploitation courante de l'établissement, qui atteignent **0,8 M€** en 2023, augmentent de 24 % par rapport à l'année précédente (0,64 M€ en 2022). Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs :

- augmentation significative des dépenses d'électricité (+103 %, soit +138 k€) ;
- hausse des dépenses liées à l'eau (+53 %, soit +12 k€) ;
- une augmentation importante des dépenses liées au carburant (+155%, soit +7 k€) ;
- hausse des frais de télécommunication (+100 %, soit +5 k€).

Les dépenses relatives à la structure (hors immobilisations corporelles, 0,83 k€) sont de **0,39 M€**, en légère baisse par rapport à 2022 (0,42 M€).

Les **recettes perçues se sont élevées à 13,3 M€**, en hausse de 17 % par rapport à 2022 (11,3 M€).

Les recettes perçues par l'établissement sont principalement liées aux **produits de la tarification**, qui atteignent en 2023 **13,13 M€**, et sont décomposées comme suit :

- 11,9 M€ au titre de la dotation globale pour l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine (+25 % par rapport à 2022) ;
- 1,2 M€ au titre des prix de journée facturés aux autres Départements, (-27 % par rapport à 2022).

La hausse des recettes en 2023 est ainsi portée par **l'augmentation de la dotation globale**.

L'exercice 2023 se solde donc par un **excédent de la section de fonctionnement de 91 k€**, qui s'ajoute au résultat cumulé au 31 décembre 2021 de 505 k€, conduisant à un **excédent cumulé de 596 k€**, à reprendre au budget primitif 2025.

1.3 Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	2 615 292,43 €	1 480 365,41 €
Recettes hors excédent	963 489,27 €	949 716,47 €
Déficit 2023		-530 648,94 €
Reprise excédent antérieur 2022	2 499 455,09 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2024		1 968 806,15 €

Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 1 480 265,41 €**. Elles ont permis de financer :

- 1 336 k€ d'études et de travaux (maçonnerie, étanchéité, dallage terrasse, curage eaux, peintures, réhabilitation, travaux d'accessibilité, système de climatisation) ;
- 57 k€ d'achat de mobilier de bureau et de matériel (sèche-linge, imprimante thermique, vaisselles, matériel de cuisine, chauffe biberon, sièges auto, électroménager) ;
- 87 k€ pour les espaces extérieurs (aires de jeux).

Les **recettes de cette section atteignent 950 k€**, dont :

- 832 k€ au titre des amortissements ;
- 117 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

Le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à 531 k€.

En conséquence, le **résultat à reporter à la décision modificative 2024 s'établit à 1,97 M€.**

2 LE CENTRE MATERNEL LES MARRONNIERS

2.1 L'activité

Le Centre maternel Les Marronniers à Châtillon est un établissement pour femmes enceintes, mères et enfants de moins de trois ans, qui permet un accompagnement de la maternité, de la relation mère-enfant, et une aide à l'insertion sociale et professionnelle des mères. Il assure des missions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, y compris en urgence.

Pour cela, les mères et leurs enfants bénéficient d'une prise en charge par une équipe pluridisciplinaire, qui permet notamment :

- un suivi pré et/ou post-natal ;
- un suivi médical ;
- un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle (démarches administratives, projet professionnel, recherche de logement) ;
- une prise en charge des enfants au sein d'une structure d'accueil de la petite enfance intégrée (2 groupes d'enfants) afin de permettre l'insertion professionnelle des mères ;
- des activités d'animations sociale et culturelle.

Le Centre maternel dispose d'une capacité théorique de **38 places** mères et enfants, dont une chambre d'accueil d'urgence dans le cadre du schéma départemental.

En 2023, 43 jeunes femmes ont été accueillies dont 4 en accueil d'urgence.

- 19 admissions, dont 4 en accueil d'urgence ;
- 18 sorties enregistrées dont 4 en accueil d'urgence.

La durée moyenne de séjour des 23 jeunes femmes présentes au 31 décembre est de 15,5 mois.

Sans prendre en compte, les chambres immobilisées pendant les travaux, le taux d'activité de 2023 est de 66,3 %, correspondant à 9 201 journées réalisées (contre 7 927 en 2022), dont 303 en accueil d'urgence.

Le projet de compte administratif 2023 présente les résultats suivants.

2.2 Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	4 110 190,38 €	3 819 834,62 €
Recettes hors excédent	3 592 128,00 €	3 581 256,35 €
Déficit 2023		-238 578,27 €
Reprise excédent reporté 2021	518 062,38 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2025	279 484,11 €	

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **3,82 M€**, soit un taux de réalisation de 93 %.

Les coûts liés au personnel, qui s'élèvent à **2,97 M€** et qui représentent 78 % des dépenses de fonctionnement, sont en augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente (2,73 M€ en 2022). Cette hausse s'explique principalement par l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice et des mesures du Ségur de la santé, mises en place au cours de l'exercice 2022.

Les coûts de gestion courante atteignent **399 k€**, en augmentation de 38 % par rapport à l'année précédente (289 k€ en 2022). Elle découle de différents facteurs à la hausse : les dépenses de gaz (+100 %, soit +54 k€), les charges d'électricité (+59 %, soit +27 k€), les dépenses liées à l'alimentation (+33 %, soit +25 k€) et enfin les frais liés à l'eau (+51 %, soit +8 k€).

Les dépenses de structure (hors immobilisations corporelles, 358 k€) sont en hausse de 15 % et atteignent **93 k€** en 2023, contre 81 k€ en 2022 principalement en raison de la hausse des dépenses d'entretien et de réparations de +16 k€.

Les **recettes de fonctionnement se sont élevées à 3,58 M€**, dont 3,51 M€ de dotation globale.

L'exercice 2023 se solde ainsi par **un déficit pour la section de fonctionnement de 239 k€**, compensé par la prise en compte du résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2021 (518 k€), conduisant à un **excédent cumulé de 279 k€**, qui sera repris au budget primitif 2025.

2.3 Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	1 798 813,19 €	760 995,32 €
Recettes hors excédent	406 854,91 €	399 538,86 €
Déficit 2023		-361 456,46 €
Reprise excédent antérieur 2022	2 391 805,48 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2024	2 030 349,02 €	

Les **dépenses s'élèvent à 761 k€** et sont réparties de la manière suivante :

- travaux bâtimentaires (réhabilitation des studios, peintures, système d'alarme et de sécurisation, installations thermiques) et réalisation de diagnostics (amiante et plomb) pour 661 k€ ;
- acquisitions de matériel de jardinage et d'éclairage pour 45 k€ ;
- acquisitions de véhicules Goupil pour 34 k€.
- acquisitions d'équipement divers (électroménager, barnums, chaises et fauteuils..) pour 21 k€ ;

Les **recettes d'investissement s'établissent à 400 k€**, dont :

- 358 k€ au titre de dotations aux amortissements ;
- 42 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

Le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à 361 k€ avant la reprise de l'excédent cumulé (2,4 M€).

En conséquence, **l'excédent de résultat à reporter** à la décision modificative 2024 s'établit à **2,03 M€**.

3 LA CITE DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE

3.1 L'activité

La Cité de l'enfance (CDE) est un foyer d'accueil d'urgence accueillant des enfants âgés de 3 à 13 ans au sein de 4 pavillons de 10 places, offrant une capacité totale de 40 places.

La CDE dispose également d'un service de familles d'accueil relais d'urgence (FARU), destiné aux enfants âgés de 3 à 18 ans supportant difficilement la collectivité, avec une capacité autorisée de 18 places.

La prestation d'accueil inclut celle d'un accueil en journée pour 12 enfants de 3 à 13 ans au sein du pôle de jour et d'activités.

La capacité totale de l'établissement est donc de **58 places**.

La Cité de l'enfance gère également la Maison familiale de Noirmoutier (85) utilisée par les établissements départementaux (Centre Maternel, Pouponnière, Cité de l'enfance) principalement durant les périodes de vacances scolaires.

Le taux d'occupation en 2023 pour la Cité de l'enfance a été de :

- 94,80 % à la Cité de l'enfance, avec un nombre de 13 840 journées réalisées ;
- 97,97 % au FARU (familles d'accueil relais d'urgence), avec un nombre de 3 705 journées réalisées (capacité réelle).

Le taux d'occupation au Plessis-Robinson est en hausse de **8,05 %** par rapport à 2022 avec **un taux de remplissage de l'accueil collectif** de 94,80 %, soit 1 031 journées réalisées en plus par rapport à 2022 et donc + 3 jeunes accueillis par jour.

Pour le FARU, le taux de remplissage de l'accueil familial est de 97,97 %.

Le projet de compte administratif 2023 présente les résultats suivants.

3.2 Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	8 457 224,89 €	7 757 989,79 €
Recettes hors excédent	7 988 741,73 €	8 027 526,06 €
Excédent 2023		269 536,27 €
Reprise excédent reporté 2021	468 483,16 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2025		738 019,43 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,76 M€.

Les dépenses de personnel (**6 M€**), qui représentent 78 % des dépenses de fonctionnement, sont en augmentation de 3 % par rapport à 2022 (5,8 M€). Cette augmentation s'explique principalement par l'intégration sur une année complète de la revalorisation du point d'indice et des mesures du Ségur de la santé, mises en place au cours de l'exercice 2022.

Les dépenses de gestion courante sont en hausse de 8 % et atteignent **0,73 M€**, contre 0,67 M€ en 2022. Cette augmentation porte principalement sur :

- le gaz (+308 %, soit +86k€) ;
- l'électricité (+41 %, soit +18k€) ;
- l'eau (+38 %, soit +4 k€)
- les fournitures pour les enfants (59 %, soit +6,6 k€).

Les dépenses de structure (hors immobilisations corporelles, 649 k€) s'élèvent à **369 k€**. Elles sont proches de celles constatées en 2022 (373 k€).

Les recettes s'élèvent à 8,03 M€, dont 8 M€ de dotation globale.

L'exercice 2023 se solde ainsi par un **excédent de la section de fonctionnement de 0,27 M€**, augmenté par la prise en compte du résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2021 (0,47 M€), conduisant à un **excédent cumulé de 0,74 M€**, qui sera repris au budget primitif 2025.

3.3 Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	2 293 943,99 €	1 172 969,49 €
Recettes hors excédent	691 156,94 €	684 705,59 €
Déficit 2023		-488 263,90 €
Reprise excédent antérieur 2022	5 497 556,04 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2024	5 009 292,14 €	

Les dépenses 2023 s'élèvent à **1 173 k€** et ont été consacrées à :

- des travaux bâtimentaires, pour 1 070 k€ (aménagement extérieur, rénovation bâtiments, installations thermiques, mise en accessibilité, diagnostic amiante et la remise en état de volets roulants) ;
- l'achat de matériel, de mobilier et d'électroménager à hauteur de 80 k€ ;
- des travaux sur les espaces verts pour 23 k€ ;

Les recettes d'investissement s'établissent à **685 k€** dont :

- 649 k€ au titre des amortissements ;
- 36 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

Le déficit de la section d'investissement sur l'exercice 2023 s'élève à 488 k€ avant la reprise d'un excédent cumulé de 5,50 M€.

En conséquence, le **résultat à reporter** à la décision modificative 2024 s'établit à **5 M€**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi